

AVIS D'ATTRIBUTION MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

1 – Identification de la consultation

Marché 2022-16 Acquisition et installation d'une nouvelle sonorisation pour le Tambour

2 – Objet

Le Tambour est la salle de spectacles de l'Université Rennes 2, créée en 1997. Elle accueille près de 120 événements par an. Le service culturel assure la programmation dans son domaine. La salle accueille également des événements institutionnels et pédagogiques internes, mais également dans le cadre de partenariats externes.

Le Tambour occupe une place non négligeable dans le paysage culturel rennais de par la qualité de sa programmation mais également pour l'excellence de ses équipements et de son exploitation.

Codes CPV :

- 32321300 : matériel audiovisuel
- 51310000 : services d'installation de matériel radio, de télévision, audio et vidéo

3 – Caractéristiques

3.1 – Procédure retenue

Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du CCP
Marché ordinaire sans technique d'achat au sens de l'article L2125-1 du CCP.

3.2 – Valeur estimée

Le montant estimatif maximum du marché est de 120 000 € HT.

3.3 – Allotissement

La présente consultation est composée d'un lot unique au sens des articles L2113-10 du CCP compte-tenu du caractère homogène des fournitures et services objets du présent marché.

3.4 – Tranches

Sans objet.

3.5 – PSE

3.5.1 – PSE obligatoires

Sans objet.

3.5.2 – PSE facultatives

La consultation comprend 1 PSE facultative à l'initiative de l'acheteur :

- **PSE n°1** : Logiciel d'émulation et de pré-production dont les caractéristiques sont développées à l'article 3.4 du CCTP.

3.6 – Variantes

3.6.1 – Variantes obligatoires à l’initiative de l’acheteur

Non autorisées.

3.6.2 – Variantes facultatives à l’initiative de l’acheteur

Non autorisées.

3.6.3 – Variantes à l’initiative du candidat

Non autorisées.

3.7 – Durée du marché

Le marché prend effet à compter de la date de notification.

L’équipement devra être installé et réceptionné avant le 28 février 2023.

Le candidat devra proposer les délais sur lesquels il s’engage en Annexe 1 – CRTA.

3.8 – Lieux d’exécution

Campus Villejean
Université Rennes 2
Tambour – Bâtiment O
Place du Recteur Henri Le Moal
35043 RENNES Cedex

3.9 – Visite des lieux

3.9.1 – Visite obligatoire

Les candidats devront obligatoirement procéder à une reconnaissance physique des lieux (accès et configuration d’ensemble). Les candidats devront à cette occasion, s’informer de toute particularité de l’opération qui leur paraîtrait importante (hauteur sous plafond, sous poutre, sous gaine, ...). Ils ne pourront, en effet, invoquer par la suite aucune incertitude ou imprécision pour motiver un surcoût quelconque.

Les visites pourront être organisées conjointement avec plusieurs candidats selon les règles sanitaires en vigueur.

A l’issue de la visite, la personne mandatée par le candidat ou le groupement complétera et signera le bon de visite qui lui sera remis par l’Université Rennes 2.

3.9.2 – Visite facultative

Sans objet.

3.10 – Critères de jugement

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Valeur TECHNIQUE appréciée notamment au regard de l'annexe 1 – CRTA, du mémoire technique, des plans d'implantation, SAV, ...	60 %
PRIX des prestations au regard des éléments renseignés en Annexe 2 – Annexe Financière	40 %

3.11 – Tests

Pour juger de la qualité des équipements et des logiciels de spatialisation, une phase de tests sera organisée après la remise des plis et au plus tard avant le 21 octobre 2022 auprès des sociétés qui auront déposé une offre déclarée conforme.

A ce titre, les entreprises seront contactées début octobre par l'acheteur afin de convenir des dates et heures de rencontre pour effectuer ces tests.

La démonstration des équipements et logiciels de spatialisation peut être réalisée par le candidat dans le lieu de son choix (de type salle en fonctionnement, similaire à l'auditorium), en France Métropolitaine uniquement.

L'entreprise est tenue de présenter, au cours de cette session, les équipements et solutions logicielles décrits dans son offre. Les tests seront effectués par les techniciens du CREA de l'Université Rennes 2 qui auront la possibilité d'utiliser leurs propres fichiers audios.

4 – Analyse des offres

Nombre d'offres reçues : 3

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 3

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

5 – Attribution

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non

Nom de l'attributaire : AMADEUS, 18 Rue Marc Seguin – 77290 COMPANS

Département de l'entreprise : 77

Adresse internet : <https://amadeuslab.com/fr/>

L'entreprise est une PME : Oui

Date de notification du marché : 15/12/2022

Valeur totale finale du lot : 108 055,92 € HT

Le marché est susceptible d'être sous-traité ? Oui

6 – Procédures de recours

6.1 – Instance chargée des recours

Tribunal administratif
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte - CS 44416
35044 RENNES Cedex

Tél. : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
<http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

6.2 – Coordonnées du comité consultation régional

DIRECCTE DES PAYS DE LA LOIRE
Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics
22, mail Pablo Picasso - BP 24209
44042 NANTES Cedex 1
Tél : 02 53 46 79 83
Courriel : Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

7 – Identification de l'acheteur

Université RENNES 2
Direction des Finances et du Pilotage
Pôle Commande Publique
(Bâtiment Présidence – Porte 403)
Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 RENNES Cedex
@ : achatsmarches@univ-rennes2.fr
<https://www.univ-rennes2.fr/>

Catégorie : Etablissement public national – Education - EPCSCP

L'acheteur n'agit pas pour le compte d'autres acheteurs.

8 – Publicité

8.1 – Avis d'Appel Public à la Concurrence

Avis BOAMP n°22- 118105
Date d'envoi à la publication : 01/09/2022
Date de publication : 02/09/2022

8.2 – Avis d'attribution

Date d'envoi à la publication du présent avis : 19/12/2022